



Ordonnance de télécom CRTC 2016-365

Version PDF

Référence : 2016-327 et 2016-332

Ottawa, le 8 septembre 2016

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 7506 Modification au Tarif général – Révisions au service Megalink	3 août 2016	18 août 2016
Groupe Maskatel LP	AMT 69 Modification au Tarif général – Modalités de service	4 août 2016	19 août 2016
Rogers Communications Canada Inc.	AMT 47B Modification au Tarif des services d'accès – Dénormalisation du service d'accès Internet de tiers à un point d'interconnexion groupé aux vitesses de 10 Mbps en amont et de 250 Mbps en aval	21 juillet 2016	19 septembre 2016

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale